

DEC160111DR07

Décision portant nomination de Madame Catherine KOERING aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5239 intitulée « Laboratoire de Biologie et Modélisation de la Cellule ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5239 intitulée « Laboratoire de Biologie et Modélisation de la Cellule » et nommant **Monsieur Pierre JALINOT** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **29/02/2016 (AG)** ;

Considérant que **Madame Catherine KOERING** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **13 et 14 mai 2013** et du **12 au 14 juin 2013**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Catherine KOERING**, ingénieur de recherches, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5239 intitulée « Laboratoire de Biologie et Modélisation de la Cellule », à compter du **1^{er} septembre 2016** ;

Madame Catherine KOERING exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **Madame Catherine KOERING**, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON**, le **04/03/2016**.
Le directeur de l'unité
Pierre JALINOT

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers